

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 28 juin 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL, vice-présidente.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Commune de Sorbiers :**

Présents : Olivier VILLETELLE, Alain SARTRE

Absent excusé : Marie-Christine THIVANT, Michel JACOB

**Commune de la Talaudière :**

Présents : Ramona GONZALEZ-GRAIL, Pierre CHATEAUVIEUX

Absente excusée : Nathalie CHAPUIS

**Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :**

Présents : Marc CHAVANNE, Delphine MONIER, Roger ABRAS

**Commune de Saint-Christo-en-Jarez :**

Présents : Ingrid ARNAUD, Jean-Luc PITAVALE

**Commune de Marcenod :**

Absents excusés : Gilles THIZY, Patrick FAURE

**Commune de Fontanès :**

Présents : Michel GANDILHON, Huguette THIZY

**Commune de la Tour-en-Jarez :**

Absents excusés : Jean-Luc BASSON, Christine PER

**POUVOIR** : Nathalie CHAPUIS à Pierre CHATEAUVIEUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Luc PITAVALE

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Approbation du CA 2022

L'assemblée délibérante est invitée à prendre connaissance du compte administratif 2022 présenté par Ramona GONZALEZ -GRAIL dont les données figurent sur le document joint à la présente note.

A l'issue de la clôture, le résultat présente un excédent en fonctionnement de 104 478,48 € et un excédent d'investissement de 12 379,12 €. Cet excédent d'investissement est porté à la somme de 8 186,08 € après intégration des restes à réaliser.

En synthèse :

**SIVU VAL D'ONZON  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022  
EXECUTION DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 2022, SOIT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	656 135,10 €	610 613,58 €
<b>SOLDE débiteur</b>	<b>45 521,52 €</b>	
REPRISE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021		150 000,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2022</b>		<b>104 478,48 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	9 919,25 €	109 589,02 €
<b>SOLDE créditeur</b>		<b>99 669,77 €</b>

REPRISE DÉFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	87 290,65 €	
RAR 2022	94 193,04 €	90 000,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT 2022</b>		<b>8 186,08 €</b>

Les éléments notables concernant le compte administratif 2022 sont les suivants :

**En fonctionnement : - 45 521,52 €**

Les principaux postes de dépenses concernent :

- Les charges de personnel sont désormais intégralement réalisées au chapitre 012 pour un montant de 494 886,29 € y compris la refacturation des frais de personnel des services supports de la commune pour 11 k€ environ. L'année 2022 intègre le remboursement, à la commune de Sorbiers, des frais de personnel de l'année 2021 qui n'avaient pu être liquidés pour des raisons budgétaires, et ce pour une somme de 140 222,24 €. En 2022, les frais de personnel s'élèvent réellement à 354 664,05 € (347 895,00 € en 2020 et 329 346,76 € en 2019).
- Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 157 931,67 € et sont en baisse de 26 741,06 € (184 k€ en 2021), ce qui s'explique notamment par :
  - o Une diminution des frais d'entretien du bâtiment. L'année 2021 avait enregistré le changement de 27 hublots : - 36 495 €
  - o Une hausse du remboursement des fluides à la commune de Sorbiers pour un montant de 100 705,55 € (87 840,59 € en 2021)

Au niveau des recettes, nous constatons un accroissement important des entrées : 101 k€ au lieu de 35 k€ en 2021 et 53 k€ en 2020.

On note également des remboursements du CIGAC pour l'année 2022 pour une somme de 7 000 € au titre de l'assurance statutaire compte tenu d'un arrêt maternité sur la fin de l'année.

La participation des communes est passée à 464 k€ en 2022 contre 447 k€ en 2021 pour assurer l'exploitation de la piscine ainsi que le remboursement des emprunts.

**En investissement : + 99 669,77 €**

L'année 2022 enregistre uniquement le paiement d'une partie des études à D2X pour 9 168,00 € et le remplacement de sèche-cheveux pour 751 €.

A noter des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 94 193,04 € pour la réalisation des travaux d'étanchéité du bassin de la piscine et, en recettes, une somme de 90 000 € (prêt bancaire).

Ramona GONZALEZ-GRAIL demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par Madame la Présidente, de lui donner acte de sa gestion et d'arrêter les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-dessus.

Madame la présidente quitte la salle afin de ne pas prendre part pas au vote.

**Le Comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-02 du 15 février 2022 portant approbation du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2023-010 du 28 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022.

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 dressé par Madame la Présidente ;
- **LUI DONNE** acte de sa gestion ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Sorbiers, le 30 juin 2023

Le secrétaire,

Jean-Luc PITAVAl



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

La Présidente,

Marie-Christine THIVANT

Siège Social :

Mairie de

SORBIERS

42290

